

MAIRIE DE  
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024**

*Date de la convocation : 17/05/2024*

**N°2024-05-01**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 13

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, DIAZ Sandrine, RISPE Laurence, LOMBRAIL Sébastien, FORESTIÉ Edouard

Absent(s) excusé(s) : 4

MAYMAT Philippe donne pouvoir à PECQUENARD Caroline, GIRARD Natacha donne pouvoir à PAILLARES Bernard, BELDA Laure donne pouvoir à LOMBRAIL Sébastien, BODOT Damien donne pouvoir à ALBERT Mathieu

Absente non excusée : 1

DEL RIO Sandy

Monsieur LORMIERES Philippe a été élu secrétaire de séance

**OBJET : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX POUR LE LOT 3 « FACADES BRIQUES DE PAREMENT » à DGS FACADE SUITE A L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ENTREPRISE ALTEA PRECEDEMMENT RETENUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rehabilitation et d'extension de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-06-02-01 du 29 juin 2023, l'entreprise ALTEA a été retenue pour réaliser les travaux relatifs au lot 3 : façades briques de parement.

Monsieur le Maire indique que suite à l'ouverture d'une procédure de liquidation Judiciaire de l'entreprise ALTEA attributaire du lot 3 Façade, pour un montant de 13 468.50 € HT, il est nécessaire de recourir à son remplacement.

En application de l'article R2122-8 du code de la commande publique, relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner l'entreprise DGS façade de Grenade, pour un montant de 13 468,50€ HT travaux.

Au regard de la proposition du cabinet MGS maître d'œuvre, monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir :

Entreprises	Montant € HT
DGS façade	13 468,50

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 28 mai 2024.

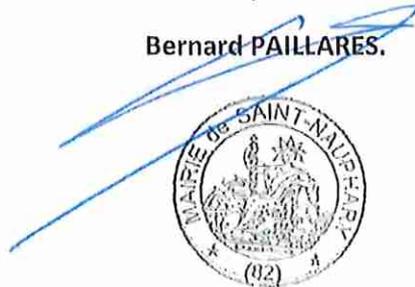
Le secrétaire,

Philippe LORMIERES.



Le Maire,

Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 28/05/2024

et publication notification

du 28 mai 2024

Le Maire.

Bernard PAILLARES

